

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 28 mars 2019

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 14

L'an deux mille dix neuf le VINGT HUIT MARS, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2019.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, ~~Mme GUIRAL-BRAS Arlette~~, M.ANDRIEU Francis, ~~M.REY Loïc~~, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : Mme GUIRAL-BRAS Arlette (procuration à M.HAMON Jean-Pierre), M.WILLANUEVA Maurice (procuration à M.ANDRIEU Francis). **Absents non excusés** : M.REY Loïc. **Secrétaire de séance** Mme CABROL Séverine

Point inscrit sur ordre du jour ajourné le vote du budget primitif 2019 inscrit à l'ordre du jour de la présente séance n'est pas traité en raison de notifications manquantes.

Création poste Adjoint Technique pour le marché hebdomadaire à raison de 4 heures par dimanche à compter du 1er juin 2019.

Modification poste Adjoint Technique accueil-informatique-ACMO qui passe de 32h15 à 32h30 hebdomadaire en raison de l'augmentation de la charge de travail notamment pour les fonctions d'ACMO et au multimédia.

Suppression poste Adjoint technique polyvalent au service technique fixé à 20 h hebdomadaire. L'agent qui occupait ce poste va être nommé sur un poste existant de 35 h hebdomadaire.

Modification du tableau des effectifs du personnel permanent tenant compte des décisions ci-dessus.

Création poste Adjoint Technique polyvalent pour accroissement temporaire voirie pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2019. Le poste sera pourvu par un agent contractuel à raison de 35 h hebdomadaire.

Compte personnel de formation La commune prendra en charge une partie des frais pédagogiques de la formation, dans la limite de 100 € par an par formation et s'agissant des frais de déplacement, les frais engagés dans la limite de 25 € par an par action de formation.

Contrat avec PROSPORT LOT qui met à notre disposition un Maître Nageur Sauveteur pour la période du 1^{er} au 31 juillet et les remplacements du 1^{er} août au 1^{er} septembre.

Charges de fonctionnement école publique Pour 2018, le coût par élève de maternelle est de 2 363,74 € et de 1 236,24 € par élève d'élémentaire. Le total des sommes dues par les 13 autres communes s'élève à 98 195,54 €. Pour info, la charge de Limogne s'élève à 45 811,91 €.

Modification lot 2 Mise aux normes piscine Lors de l'ouverture des plis 2 options proposées n'avaient pas été retenues : variateur de vitesse pour 3 758,10 € HT et une finition vernis sur membrane armée pour 2 080 € HT, soit un total de 5 838,10 € HT. Entre temps, il a été décidé de les retenir.

Adoption des Comptes de Gestion et administratif 2018 Les résultats d'exécution toutes sections confondues à la clôture de l'exercice 2018 sont un excédent de 406 897,02 €.

Affectation des résultats Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 322 294,77 € est affecté comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 203 625,42 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter : 118 669,35 €
- Excédent d'investissement à reporter : 84 602,25 €.

Taux des quatre taxes Les taux ne seront pas modifiés en 2019. Le produit attendu est de 365 128 €. Cela représente 6,76 % d'augmentation ou + 23 111 €. Rappel des taux : TH 14,65% - FB 18,45% - FNB 140,78% - CFE 26,09%.

La séance est levée à 22h49. Fait à Limogne en Quercy, le 1^{er} avril 2019

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,